

**Annexe 4**  
**Cartographie des horaires d'ouverture**  
**d'après les données de l'Observatoire de la lecture publique**

**Annexe 4.a. Fiche pratique cartographie (Géoclip)**

Deux cartes ont été créées afin de proposer une représentation spatiale de l'amplitude horaire des bibliothèques en France.

- Une carte proposant **une analyse de l'amplitude horaire des bibliothèques des collectivités territoriales**.
- Une carte des communes proposant une **ouverture dominicale** de leur bibliothèque en 2016<sup>1</sup>.

Pour être pleinement exploitable, ces cartes nécessitent d'être consultées sous leur forme dynamique, sur l'outil de cartographie de l'Observatoire de la lecture publique.

Pour charger en ligne les cartes sur l'outil cartographique en ligne :

- Enregistrez sur votre ordinateur les fichiers « Cartographie horaires quintiles 2016.gst » et « Bibliothèques ouvertes le dimanche.gst ».
- Connectez-vous à géoclip : <http://olp.culture.fr/#v=map26;l=fr>
- Cliquez sur « charger » en haut à droite de l'écran



- Puis cliquez sur "une étude", une fenêtre s'ouvre, cliquez sur "charger une étude".
- Sélectionnez dans vos documents le fichier que vous souhaitez charger (« Cartographie horaires quintiles 2016.gst » ou « Bibliothèques ouvertes le dimanche.gst ») et cliquez sur ouvrir.

- Carte proposant **une analyse de l'amplitude horaire des bibliothèques des collectivités territoriales** (fichier « Cartographie horaires quintiles 2016.gst »)

**Pour pouvoir l'exploiter, il est nécessaire d'avoir à l'esprit la manière dont la carte a été élaborée :**

1. Dans la mesure où, selon la taille de la collectivité, le niveau de service attendu n'est pas le même, **la cartographie ne présente pas les données brutes concernant les horaires d'ouverture des bibliothèques, mais des indicateurs qualitatifs** permettant de qualifier l'amplitude horaire selon la taille de la collectivité.

<sup>1</sup> Afin de ne prendre en compte que les bibliothèques pour lesquelles l'ouverture dominicale correspond à un véritable service, pouvant donner lieu à une fréquentation de la bibliothèque et non uniquement à de l'emprunt de livres, ont été exclus de cette liste :

- Les relais et point d'accès au livre
- Les bibliothèques ne disposant pas d'un local propre
- Les bibliothèques qui ouvrent moins de deux heures le dimanche
- Les bibliothèques ouvrant moins de deux dimanches par mois

2. Les établissements ont été regroupés par taille de collectivité<sup>2</sup>
3. Au sein de ces tranches de collectivités, les collectivités ont été réparties en cinq groupes de taille égale (par la méthode des *quintiles*). Chacun de ces groupes correspond à un niveau : le niveau 1 comprend les bibliothèques les plus largement ouvertes, le niveau 5 celles qui le sont le moins. **Cette représentation rend donc compte de la manière dont la bibliothèque se positionne par rapport aux autres bibliothèques desservant une population de taille identique.**

**Nb** : les données collectées par l'Observatoire de la lecture publique proviennent des 7 700 bibliothèques que l'on compte sur le territoire, mais également des 8 800 points d'accès au livre, surtout présents dans les plus petites collectivités, et dont les horaires d'ouverture sont souvent très faibles. Leur prise en compte dans la définition des quintiles aurait eu pour effet de les tirer vers le bas, et donc d'augmenter artificiellement le niveau des bibliothèques qui ouvrent davantage que les points d'accès au livre, mais qui ne proposent pas pour autant un niveau de service satisfaisant.

C'est pourquoi les quintiles ont été définis en ne prenant en compte que les bibliothèques<sup>3</sup>. La carte représente cependant les données relatives aux bibliothèques et aux points d'accès au livre. Les points d'accès au livre ont été insérés dans les groupes initialement de taille égale regroupant les bibliothèques, créant ainsi des groupes de taille inégale.

Le mode de représentation choisi comporte quelques **biais et insuffisances** :

- **Les zones grisées sur la carte correspondent à une absence de données concernant les horaires d'ouverture** : celle-ci peut soit être le résultat d'une absence de conventionnement entre l'OLP et la bibliothèque départementale (les bibliothèques départementales sont le relais entre les bibliothèques de leur réseau et le Ministère dans ce cadre), soit le fait d'un rapport non rempli ou incomplet.
- **Selon les tranches de collectivités, les exigences pour être rattaché à un niveau « correct » ne sont pas tout à fait les mêmes**. C'est l'effet induit par le fait d'avoir recours à des niveaux dont la définition dépend des performances des autres collectivités de même taille : il suffit que le groupe comporte un certain nombre de « bons élèves » pour que les bibliothèques qui se situent en dessous soient rattachés à un niveau faible, même si, dans l'absolu, le service qu'elles proposent peut-être satisfaisant. C'est en particulier le cas pour les grandes collectivités, du fait de la présence de réseaux ouvrant très largement : pour atteindre le niveau 4, un établissement desservant une collectivité de plus de 300 000 habitants doit dépasser 40h d'ouverture hebdomadaire.
- Il faut avoir à l'esprit que c'est la collectivité de rattachement, soit *l'unité administrative*, qui a servi de cadre de référence pour ce travail cartographique. Dans un certain nombre de cas, on a affaire à des réseaux de bibliothèques. **Pour calculer les**

<sup>2</sup> Paris a été isolé dans une tranche séparée.

<sup>3</sup> On a pris en compte les bibliothèques de niveau B1, B2 et B3, selon la typologie de l'Association des Directeurs des Bibliothèques départementales de Prêt (ADBDP) : [Typologie des bibliothèques établie par l'Association des directeurs des bibliothèques départementales de prêt.](#)

**amplitudes horaires, on utilise le cumul des horaires des différents équipements du réseau**, ce qui tend à favoriser les réseaux qui pratiquent des horaires d'ouverture différentes selon les établissements du réseau :

S'il y a recouvrement (superposition) d'heures et/ou de jours d'ouverture, le temps d'ouverture commun à plusieurs équipements du réseau n'est compté qu'une seule fois.

*Par exemple :*

- Bib1 ouverte de 14h à 18h
- Bib2 ouverte de 15h à 19h
- Bib3 ouverte de 16h à 19h

Total = 4 (14h-18h)+1 (18h-19h) = 5 heures d'ouverture l'après-midi sur le réseau.

- Carte des communes proposant une **ouverture dominicale** de leur bibliothèque en 2016.

Afin de ne prendre en compte que les bibliothèques pour lesquelles l'ouverture dominicale correspond à un véritable service, pouvant donner lieu à une fréquentation de la bibliothèque et non uniquement à de l'emprunt de livres, ont été exclus de cette liste :

- Les relais et point d'accès au livre
- Les bibliothèques ne disposant pas d'un local propre
- Les bibliothèques qui ouvrent moins de deux heures le dimanche
- Les bibliothèques ouvrant moins de deux dimanches par mois

\*\*\*\*\*

## Faire un focus sur un territoire

**La carte principale est interactive** : les unités géographiques qui la composent réagissent à la souris. Au survol, une info-bulle indique le nom de l'unité survolée, ainsi que les valeurs du ou des indicateur(s) cartographié(s). **Un clic sur une unité géographique permet de la sélectionner.**

## Sélectionner plusieurs unités géographiques une à une

Cliquer successivement sur les objets correspondants en maintenant la touche

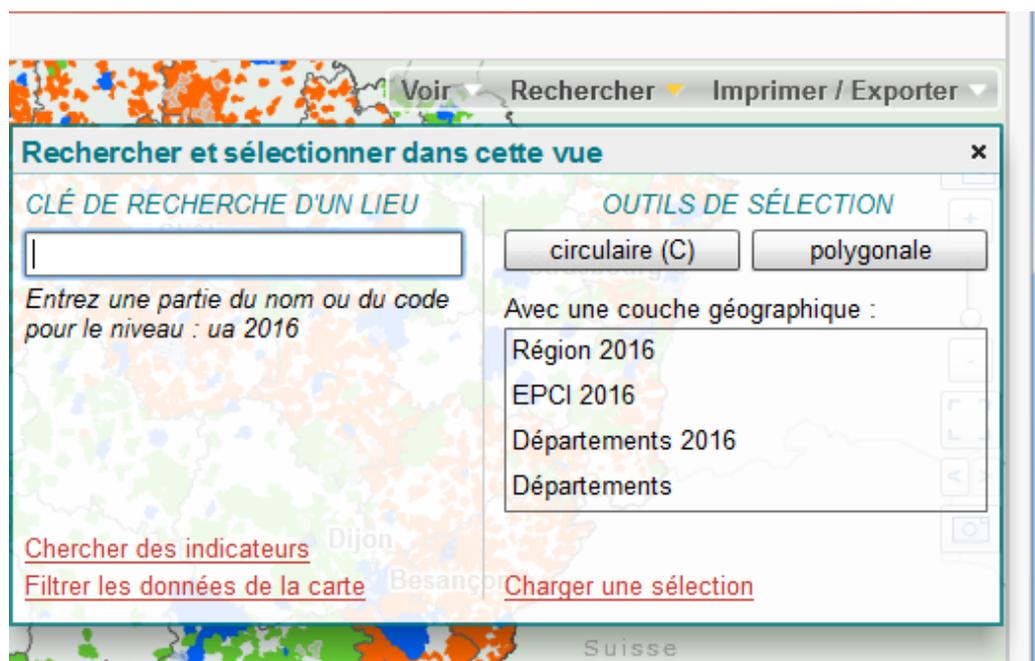
**Maj** appuyée.

## Sélectionner les unités géographiques situées dans un territoire (EPCI, département, région)

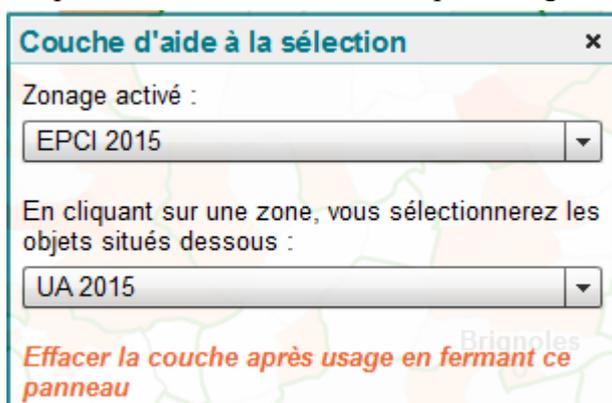
- Survoler l'option **Rechercher** de la barre d'outils cartographiques pour afficher le panneau de sélection des unités géographiques.



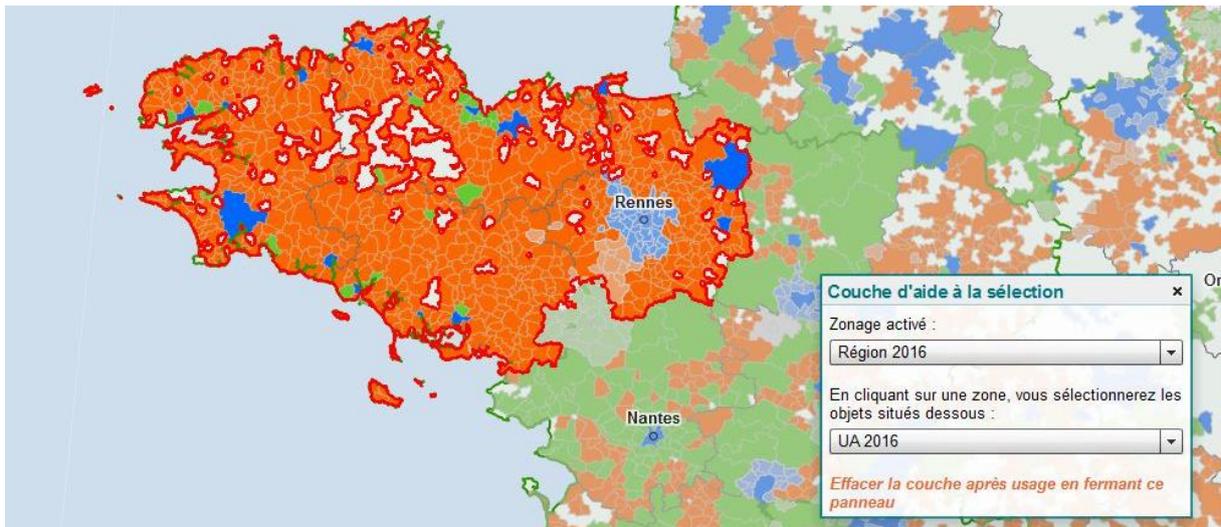
- Choisir un zonage dans la liste déroulante des zonages de sélection sur la droite du panneau.



- Un panneau d'aide à la sélection par zonage s'affiche.



- Cliquer sur la zone choisie : son nom s'affiche dans une info-bulle.
- Toutes les unités situées à l'intérieur de la zone cliquée sont sélectionnées.



- Le panneau d'information sur la sélection s'affiche. Cocher le bouton « Isoler la sélection »



- Les données affichées en-dehors de la zone choisie sont effacées.